

Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date de dernière parution: 16.11.2016
Remplace toutes les éditions précédentes

Nom commercial: **MOLYKOTE P-74 PASTE**

FDS: version/date : 1.7 / 18.03.2017

Fournisseur: Credimex AG
Untere Gründlistrasse 7
6055 Alpnach
Suisse
Tél. +41 41 666 29 49
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail credimex@credimex.ch

Numéro d'Urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

Producteur: Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe
Belgien

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Code du produit : 000000000002751933

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Dow Corning Europe S.A.
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507
Deutsch Tel: +49 611237500
Français Tel: +32 64511149
Italiano Tel: +32 64511170
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350
Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158
Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.7 Date de révision: 18.03.2017 Numéro de la FDS: 655200-00008 Date de dernière parution: 16.11.2016
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Dihydroxyde de calcium

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Composés inorganiques et organiques
Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34	Asp. Tox.1; H304	>= 20 - < 30

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.7 Date de révision: 18.03.2017 Numéro de la FDS: 655200-00008 Date de dernière parution: 16.11.2016
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 10 - < 20
Huile de paraffine	8012-95-1 232-384-2	Asp. Tox.1; H304	>= 10 - < 20
(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle	118832-72-7 607-261-00-5	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes de phosphore
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des
aires de stockage et les con-

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

teneurs

législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
en commun Oxydants forts

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Graphite	7782-42-5	VME (poussières alvéolaires)	2,5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	5 mg/m3	91/322/EEC
Information supplémentaire	Les données scientifiques existantes concernant les effets sur la santé semblent être particulièrement limitées, Indicatif			
Huile de paraffine	8012-95-1	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir 1.9.6 Liquides de refroidissement et de lubrification, huiles minérales, En utilisation, Cancérogène, Catégorie 3, National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft			

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Dihydroxyde de calcium

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version 1.7 Date de révision: 18.03.2017 Numéro de la FDS: 655200-00008 Date de dernière parution: 16.11.2016
Date de la première version publiée: 21.10.2014

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Graphite	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,3 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	813 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,2 mg/m3
Dihydroxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
Huile de paraffine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m3
(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,42 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,36 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dihydroxyde de calcium	Eau douce	0,49 mg/l
	Eau de mer	0,32 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,49 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Sol	1080 mg/kg
(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle	Eau douce	0,0056 µg/l
	Eau de mer	0,00056 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0016 mg/l

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

	Station de traitement des eaux usées	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,62 mg/kg
	Sédiment marin	0,262 mg/kg
	Sol	0,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Écran facial

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: pâte
Couleur	: gris foncé
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: 1,3
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température de décomposi-	: Donnée non disponible

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

tion

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Taille des particules : Donnée non disponible

Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Dihydroxyde de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Huile de paraffine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Dihydroxyde de calcium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

Huile de paraffine:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Dihydroxyde de calcium:

Espèce: Lapin

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Huile de paraffine:

Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Dihydroxyde de calcium:

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Hamster
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dihydroxyde de calcium:

Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 104 semaines
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Dihydroxyde de calcium:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryon-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Dihydroxyde de calcium:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Remarques: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Espèce: Rat

NOAEL: 4.159,4 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 91 jours

Huile de paraffine:

Espèce: Rat, femelle

LOAEL: 161 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 90 jours

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Espèce: Rat

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 28 jours

Méthode: OCDE ligne directrice 407

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huile de paraffine:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : | EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOELR (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les microorganismes | : | NOEC : 2 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOELR: 125 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau |

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Dihydroxyde de calcium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gasterosteus aculeatus (épinoche)): 457 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 49,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 184,57 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 300,4 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr

Huile de paraffine:

- Toxicité pour les poissons : LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 1.028 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa): > 3.193 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues : EL50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 3.200 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 993 mg/l

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 74 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	:	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): < 0,16 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,00028 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	---	---

Huile de paraffine:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 82 % Durée d'exposition: 24 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
------------------	---	--

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dec-1-ène, homopolymère, hydrogéné:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
Emballages contaminés	: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 3077
ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

IMDG : UN 3077

IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
((3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl)méthylthioacétate d'iso(C10-C14)alkyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
((((3,5-Bis(1,1-Dimethylethyl)-4-Hydroxyphenyl)Methyl)Thio)Acetic Acid C10-14-Isoalkyl Esters)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
((((3,5-Bis(1,1-Dimethylethyl)-4-Hydroxyphenyl)Methyl)Thio)Acetic Acid C10-14-Isoalkyl Esters)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

danger
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Instruction d'emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Polluant marin : oui

IATA (Cargo)

Polluant marin : oui

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon : 2.000 kg

l'ordonnance sur la protection
contre les accidents majeurs
(OPAM 814.012)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

REACH : Pour les achats par Dow Corning d'entités juridiques en UE, tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommandés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représentant et/ou bureau local.

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

PICCS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
KECI	:	Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
IECSC	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
AICS	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.
DSL	:	Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
ENCS/ISHL	:	Certains composants ne sont pas listés ni identifiés dans le ENCS/ISHL.
TCSI	:	Tous les composants sont listés ou dispensés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
91/322/EEC	:	Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
91/322/EEC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

MOLYKOTE(R) P-74 PASTE

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 16.11.2016
1.7	18.03.2017	655200-00008	Date de la première version publiée: 21.10.2014

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

CH / FR